

Intervenant Spécialisé en Art-Thérapie

Formation théorique professionnelle pré-universitaire

L'enseignement a pour objectifs de donner aux personnes ayant une compétence artistique, les connaissances théoriques et méthodologiques nécessaires à l'exploitation de l'art dans un processus de soin ou d'assistance aux personnes malades, handicapées, souffrant de troubles psychologiques et/ou physiques ou ayant des retards dans les acquisitions et le développement de leur personnalité. L'Art-Thérapie recouvre l'ensemble des techniques artistiques (peinture, musique, théâtre, danse...)

■ Organisation des enseignements

L'enseignement général comprend 210 heures d'enseignement théorique et d'activités spécialisées pratiques et 105 heures de stages d'observation en milieu professionnel.

Module 1 : Les fondements de l'Art-thérapie – 35 h

Généralités physiologiques et psychologiques relatives à l'Art-thérapie.
Spécificités de l'Art-thérapie : notions conceptuelles et méthodologiques.
Fondements humains de l'esthétique.
Les fondements du protocole thérapeutique.
Présentation de l'équipe pluridisciplinaire, médicale et paramédicale.
Repères méthodologiques de bases.

Module 2 : Exploitation thérapeutique de l'Art - 35 h

L'opération artistique (généralités).
Nosologie, sémiologie, données psychiatriques.
L'approche des pathologies au regard de l'opération artistique.
Pouvoir et effets de l'Art : le phénomène artistique.
Études de cas et travaux pratiques.

Module 3 : Les modalités thérapeutiques en Art-thérapie – 35 h

Généralités médicales (santé, soin, protocole de prise en charge thérapeutique).
Domaines médicaux principaux concernés par l'Art-

thérapie (psychiatrie, médecine physique, soins palliatifs, milieux défavorisés, troubles sociaux, prisons, etc.).

L'Art-thérapie au regard du handicap, de la maladie, de la blessure de vie et des conduites à risque.

Initiation à la pharmacologie.

L'opération artistique (pratique).

Module 4 : Le protocole de prise en charge en Art-thérapie – 35 h

Détermination des objectifs thérapeutiques
Originalité des techniques artistiques dans une activité d'Art-thérapie (1^{ère} partie)
Pathologies physiques
La stratégie thérapeutique (théorie)
Observations et principes évaluatifs : la fiche d'observation (1^{ère} partie).
Travaux dirigés et études de cas.

Module 5 : La séance d'Art-thérapie – 35 h

Suivi d'une prise en charge.
Observations et principes évaluatifs : fiche d'observation (2^{ème} partie).
La stratégie thérapeutique (pratique).
Originalité des différentes techniques artistiques (2^{ème} partie).
Études de cas.
Techniques artistiques complémentaires (initiation).

Module 6 : Préparation à la rédaction d'une publication scientifique – 35 h

Capacité à poser une problématique
Élaboration d'un plan
Propositions d'hypothèses
Discussion d'un travail scientifique
Proposition d'un modèle synthétique d'activité en Art-thérapie
Etude de cas
Contrôle de connaissances

Stages d'observation en milieu professionnel – de 50 à 105 h

Stage d'observation dans un milieu sanitaire, éducatif ou social

Stages de techniques artistiques complémentaires (en option)

Musicothérapie, Edugraphie, Arts corporels et thérapie, Arts plastiques et thérapie.

▪ **Conditions d'admission (après acceptation par l'organisme de formation)**

Compétence artistique :

– niveau supérieur (école d'art plastique, de musique, etc.)

– ou pratique artistique confirmée dans les milieux sanitaires, sociaux, culturels ou éducatifs

– ou prestations publiques validées par l'organisme de formation (expositions, concerts, spectacles)

et culture générale :

– Licence 3 ou équivalence

– ou pratique professionnelle dans les milieux sanitaires, sociaux, culturels ou éducatifs, relevant d'un intérêt et d'une compétence en accord avec l'objectif de la formation.

Dans tous les cas, la participation à une session de présentation-sélection est obligatoire : du 31 août au 2 septembre 2009.

Cette session se déroule à la Faculté Libre de Médecine.

▪ **Evaluation et validation**

Le certificat de formation théorique d'Intervenant Spécialisé en Art-thérapie est délivré aux stagiaires ayant participé avec succès aux validations suivantes :
1/ Contrôle écrit des connaissances (moyenne exigée à toutes les questions) et un plan de monographie rédigé en fin de formation.

2/ Le stage d'observation doit être validé par le directeur de formation

Ce certificat donne l'entrée au D.U. d'Art-thérapie de la Faculté Libre de Médecine de Lille.

▪ **Milieus professionnels concernés**

Sanitaires (hôpitaux, Instituts Médico-Pédagogiques, Instituts d'Education Motrice...)

Sociaux (foyers, maisons de quartiers, prisons, maisons de retraite...)

Educatifs (établissements scolaires, écoles spécialisées...)

...

▪ **Accès à la formation**

Individuels : l'inscription à la formation fait l'objet d'un contrat de formation professionnelle (article L 920.13 du code du travail) entre le stagiaire et l'organisme de formation.

Salariés : possibilité de prise en charge par le fonds de formation de l'entreprise (Fongecif, Uniformation, Promofaf, Anfh, Afdas...).

Demandeurs d'emploi : se renseigner auprès de votre Agence Locale pour l'Emploi.

Tarifs 2009-2010

- 1 920€ à titre individuel

- 2 510€ dans le cadre d'un financement assisté (ANFH, AFDAS, FONGECIF, UNIFORMATION, ASSEDIC...).

▪ **Informations pratiques**

L'enseignement vous sera dispensé par l'équipe pédagogique de Tours mais à la Faculté Libre de Médecine de Lille :

Calendrier (prévisionnel) de la troisième promotion,

- du 21 au 25 septembre 2009

- du 19 au 23 octobre 2009

- du 23 au 27 novembre 2009

- du 14 au 18 décembre 2009

- du 11 au 15 janvier 2010

- du 01 au 05 février 2010

Horaires des cours : 9h à 12h30 et 13h45 à 18h (sauf le dernier jour : fin 13h)

▪ **Pour toute inscription ou information :**

Ecole d'Art-Thérapie de Tours

A.F.R.A.T.A.P.E.M.

Tél. 02 47 51 86 20

Mail : afratapem@wanadoo.fr